

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE		Envoyé en préfecture le 13/04/2021 Reçu en préfecture le 13/04/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210406-CIAS_19_2021-DE	
		Séance du 6 avril 2021			
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-19/2021		L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 24 mars 2021 Présents : Mesdames Carole BRETON (visio), Marthe CUTELLE (visio), Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (visio), Carine DUVERNOIS (visio), Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET (visio), Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG (visio), Paul RANNARD (visio), Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Sophie COLAS, Céline FILET, Sandrine TASSET (pouvoir à M. TRAVAIL). M. Philippe JACQUESON est désigné secrétaire de séance.			

OBJET : FINANCES – Subvention Graines d'Amis 2021

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'association « Graines d'Amis du Val des Usse », association d'aidants familiaux, a adressé une demande de subvention afin de poursuivre ses actions. Il propose de verser la somme de 1 000€ à cette association en 2021.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une somme de 1 000€ à Graines d'Amis,
CONFIRME que ces crédits sont inscrits au budget principal 2021, compte 6574,
CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT**


